

# HAUTE ECOLE BRUXELLES – BRABANT

**DEMANDE D'INSCRIPTION**

**ANNEE ACADEMIQUE 2021 – 2022**

**VMPSE (\*)**

(\*) ne pas compléter, cadre réservé à l'ISEK

**Section \***  Kinésithérapie  B.O.P.Co  Gériatrie

**Année d'études \***  Bloc 1 (1<sup>ère</sup> année Bachelier)  Intermédiaire (2<sup>ème</sup> année Bachelier)  Diplômante (3<sup>ème</sup> année Bachelier)  Master  Spécialisation Gériatrie

\* cocher la case adéquate

<b>Nom</b> (en majuscule)					
<b>Prénom(s)</b>				<b>Sexe</b> (M / F)	
<b>Lieu de naissance</b>				<b>Pays</b>	
<b>Date de naissance</b>			<b>Nationalité</b>		
<b>Adresse légale</b>				<b>Numéro</b>	
<b>Code Postal</b>			<b>Localité</b>		
<b>Pays</b>			<b>Téléphone</b> (format international)		

<b>Adresse d'étudiant</b> <small>(pour les non-résidents c'est l'adresse que vous aurez en Belgique à partir de votre inscription à l'ISEK - donc ne pas remplir)</small>			<b>Numéro</b>	
<b>Code Postal</b>		<b>Localité</b>		
<b>GSM</b> (format international)				
<b>E-mail</b> (bien lisible !)				
<b>N° national</b> <small>(seuls les belges et les résidents inscrits dans une commune belge en ont un)</small>			<b>Date de validité carte d'identité</b>	
<b>Etat civil</b>	<input type="checkbox"/> célibataire		<input type="checkbox"/> marié(e)	

<b>Personne de contact</b>	<input type="radio"/> Père <input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Conjoint <input type="radio"/> Autre :	<b>Nom Prénom</b>  <b>Téléphone</b> <small>(format international)</small>
----------------------------	---	--

## Activités antérieures à l'inscription à l'ISEK

### 1/ enseignement secondaire

<b>Titre d'études secondaires</b> (ex. CESS. BAC...)		<b>Obtenu en</b> (année)	
<b>Etablissement fréquenté</b>			

### 2/ enseignement supérieur – après CESS (à compléter uniquement si le diplôme a été obtenu)

<b>Titre d'études supérieures</b> (ex. Bachelier, Master, .....)		<b>Obtenu en</b> (année)	
<b>Etablissement fréquenté</b>			

### 3/ à justifier : années postérieures à l'enseignement secondaire

Compléter le tableau ci-après et fournir les documents correspondants (voir aussi en page 3).

Etudes supérieures : section/filière, année d'études, échec ou réussite, copie du bulletin de notes mentionnant crédits au programme et crédits validés

Emploi : fiches de salaires, preuve détaillée des jours et heures d'occupation, ... Chômage : attestations Autre : à préciser

Année à justifier	Type d'activité	Dénomination (établissement scolaire, employeur ou autre)	Etudes		
			Année	Crédits acquis	Crédits au programme
2016-2017	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				
2017-2018	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				
2018-2019	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				
2019-2020	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				
2020-2021	<input type="radio"/> Etudes <input type="radio"/> Travail <input type="radio"/> Chômage <input type="radio"/> Autre (A préciser)				

Je déclare savoir et accepter que :

- mon inscription ne sera effective que lorsque TOUS les documents demandés seront en possession du secrétariat et que le montant du droit d'inscription aura été enregistré sur le compte de la Haute Ecole
- comme étudiant non-résident désireux de m'inscrire en Kinésithérapie, je suis soumis aux dispositions spéciales concernant les non-résidents et les procédures de tirage au sort
- malgré la législation sur la libre circulation des diplômés, certains pays se réservent le droit d'attribuer l'autorisation d'exercer. La Haute Ecole Bruxelles-Brabant ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'une décision qui ne lui appartient pas.

Nom et prénom de l'étudiant	Date	Signature

Documents à remettre au secrétariat pour qu'une inscription à l'ISEK soit envisagée

### Pour TOUS les candidats

- **1 photo d'identité** (format passeport avec nom et prénom au verso).
- **un extrait d'acte de naissance** (original ou copie) délivré dans la commune d'origine.  
Si ce document est rédigé en langue étrangère, il devra être accompagné d'une traduction établie par un traducteur juré.
- **une photocopie recto-verso de la carte d'identité**. La durée de validité de ce document doit couvrir l'année académique 2021-2022. Lors de l'inscription, apportez votre carte d'identité (et la carte de résident pour les non-belges qui sont déjà établis en Belgique).
- **un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs original – modèle 1 (extrait du casier judiciaire)** ne peut être antérieur à 3 mois avant l'inscription
- **diplôme de l'enseignement secondaire**  
→ si obtenu en Belgique : **copie du diplôme** (nous montrer l'original) **ou l'attestation provisoire originale** de l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) portant la signature du chef d'établissement **et** du titulaire ainsi que la date de délivrance de ces documents.  
→ si obtenu dans un pays étranger : **copie du baccalauréat** (signé par le titulaire) (ou du diplôme de fin d'études secondaires délivré dans votre pays). Nous montrer l'original
- **diplôme de l'enseignement supérieur** (pour la spécialisation en gériatrie)  
copie du diplôme (nous montrer l'original)
- **les justificatifs des activités exercées depuis la fin des études secondaires ou du baccalauréat jusqu'au moment de la demande d'inscription (documents originaux ou copies, dans ce cas, veuillez présenter les pièces originales). Seules les cinq dernières années scolaires doivent être justifiées. Ces documents seront donc soit des attestations de fréquentation scolaire, soit des relevés de notes officiels (comportant le cachet et la signature de l'Etablissement scolaire), soit des attestations d'emploi, de chômage ... et doivent couvrir toute l'année académique concernée.**

Les attestations de fréquentation **ou** d'inscription doivent être datées de **la fin de l'année scolaire concernée** et doivent prouver la présence de l'étudiant jusqu'à la fin de l'année scolaire (ou, le cas échéant, mentionner une date d'abandon).

- **copie du bulletin officiel**, pour chaque année scolaire (au maximum les cinq années précédant l'inscription à l'ISEK) dans l'enseignement supérieur (en Belgique ou à l'étranger), précisant clairement le **nombre de crédits au programme** de l'étudiant **ET le nombre de crédits validés (comportant le cachet et la signature de l'Etablissement scolaire)**
- **attestation d'apurement de dettes** : uniquement si vous avez déjà été inscrit dans une haute école ou une université en Belgique. Ce document officiel prouve que vous n'avez pas de dette auprès de cet établissement, à qui vous devez donc le réclamer et ce uniquement pour l'année académique la plus récente avant l'inscription à l'ISEK (avant l'année 2014-2015 il ne faut rien justifier).
- **le certificat médical en annexe (exclusivement ce modèle)** à compléter par un médecin
- **l'attestation d'examen médical / bilan de santé** (visite médicale organisée dans le cadre PSE). Uniquement pour les étudiants ayant déjà été inscrits en Belgique dans une haute école (les universités n'organisent pas ces visites médicales) : réclamez-lui l'original de ce document, cela vous évitera de devoir refaire cette visite médicale, qui sera organisée par l'isek en cours d'année.

Documents à remettre au secrétariat pour qu'une inscription à l'ISEK soit envisagée

**Pour les candidats non-résidents, soumis au tirage au sort**

⇒ **Kinésithérapie**

Voir modalités et documents spécifiques sur le site de l'ISEK – [www.isek.be](http://www.isek.be)

**Pour les candidats ayant un diplôme d'un pays étranger**

⇒ **BopCo**

- **l'attestation d'équivalence** du diplôme étranger avec le certificat d'enseignement secondaire supérieur belge. Nous montrer l'original et nous en apporter une photocopie.

⇒ **Spécialisation en Gériatrie et Psychogériatrie**

- **une photocopie du diplôme supérieur** donnant accès à la spécialisation ou l'attestation provisoire si le diplôme a été obtenu en 2020/2021. Nous montrer l'original.
- **l'attestation d'équivalence** du diplôme supérieur étranger. Nous montrer l'original.

**Pour les candidats non belges résidant avec leur famille en Belgique**

**Se renseigner auprès du secrétariat de section pour tous les documents spécifiques en fonction de la situation de l'étudiant(e).**

- **Composition de ménage** pour les étudiants dont les parents (ou le conjoint) résident en Belgique (le document ne peut être antérieur au mois de juillet de l'année civile en cours et doit être renouvelé pour chaque année académique).
- **Attestation récente de l'employeur** (du père, de la mère, du tuteur légal, ou de l'époux(se)).
- **Certificat de résidence avec historique**

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## Equivalence du bac et du diplôme supérieur étranger

- **Demande d'équivalence au certificat belge d'enseignement secondaire supérieur**  
**Demande d'équivalence d'un diplôme supérieur étranger**

Tout candidat titulaire d'un diplôme ou certificat d'études secondaires délivré par un établissement étranger **doit** en demander l'équivalence directement auprès du Service des Equivalences de la Fédération Wallonie Bruxelles. La procédure de demande est gérée par ce service, qui est **seul** habilité à délivrer ce document **indispensable**.

Attention : pour demander à intégrer une école belge lors de la rentrée de septembre 2021, la totalité du dossier de demande d'équivalence (documents + paiement) doit être **en possession du service des équivalences au plus tard le 15 juillet 2021**

Site internet : <http://www.equivalences.cfwb.be>

- Le dossier complet peut être envoyé par mail ou déposé sur place après rendez-vous pris notamment par téléphone au 00 32 (0)2 690.86.86

**Ce service est totalemt indépendant de l'ISEK. Les renseignements et le suivi des demandes ne peuvent être obtenus qu'auprès de cette instance.**

## Logement

- L'ISEK ne dispose d'aucune infrastructure prévue à cet effet.
- Plateforme logement étudiant (PLE) : [www.ple.brussels](http://www.ple.brussels)
- Maison des étudiants de Forest (internat) : [www.mde-forest.be](http://www.mde-forest.be)
- Des chambres, studios ou appartements sont bien sûr à louer sur le marché privé. A titre d'exemple, voici deux sites utiles : [www.immoweb.be](http://www.immoweb.be) et [www.brukot.be](http://www.brukot.be)

## Service social

- *L'assistante sociale pour la kiné et la gériatrie* est Madame Elvire De Cooman Haute Ecole Bruxelles-Brabant - tél 0474.61.64.14 – [edecooman@he2b.be](mailto:edecooman@he2b.be)
- *L'assistante sociale pour la section BOP* est Madame Amal Rezzouki Haute Ecole Bruxelles-Brabant – tél 0484 68 88 60 - [arezzouki@he2b.be](mailto:arezzouki@he2b.be)

(sécurité sociale, aide au logement, bourses, ...)

## Paiement du droit d'inscription

Voici les montants pour l'année académique 2021-2022 (sous réserve de modification)

Section KINE		Section B.O.P.Co	
1 Bac Kiné	835,00 €	1 Bac BOP	835,00 €
2 Bac Kiné	835,00 €	2 Bac BOP	835,00 €
3 Bac Kiné	835,00 €	3 Bac BOP	835,00 €
1 Master Kiné	835,00 €		
<b>Spécialisation GERIATRIE</b>			
600,00 €			

Les étudiants ressortissants d'un pays non membre de l'Union Européenne doivent en outre payer un DIS (droit d'inscription spécifique, qui s'ajoute chaque année aux montants repris ci-dessus).

Ce DIS est de : 1487,00 € en 1/2/3 Bac Kiné – 1984,00 € en 1 Master Kiné – 992,00 € en Bop et Gériatrie

Ces montants couvrent le droit d'inscription, les frais administratifs et les matériaux employés lors des cours pratiques.

Le montant est à verser au compte :

**IBAN BE67-0912-1204-7887** (BIC GKCCBEBB)

de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant – Chaussée de Waterloo 749 - 1180 Bruxelles, ouvert auprès de la Banque Belfius

**En communication** : le nom et le prénom **de l'étudiant(e)**

la mention **Département A**

l'année et la section dans laquelle l'étudiant s'inscrit

exemple : *Joëlle Dupont, Département A, 2<sup>ème</sup> KINE ou BOP...*

**Seuls les versements bancaires ou par carte Bancontact sont admis. Les mandats postaux, chèques, cartes bleues, cartes de crédit ou liquidités ne sont pas acceptés.**

Procédure de remboursement :

- en cas de désinscription signifiée par écrit (\*) **avant** le 1<sup>er</sup> décembre 2021, il est possible de récupérer les frais engagés, à l'exception d'un montant correspondant de 50€ représentant les frais administratifs des droits d'inscription mentionnés ci-dessus (idem pour le DIS).

- à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, aucun remboursement n'est possible

(\*) la demande de remboursement doit obligatoirement se faire au moyen d'une « déclaration de créance » (document interne à l'école et disponible au secrétariat de la section concernée).